

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2022, il sera procédé du 14 novembre 2022 au 13 décembre 2022 inclus (30 jours consécutifs) à une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « déchetterie de Sault » localisée sur la commune de SAULT (84390).

A cet effet, Monsieur Jacques SUBE, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur (CE).

Ce projet est construit par la société VENTOUX PRODUCTION .

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : M. Bruno BENSA – représentant la SAS VENTOUX PRODUCTION – sise lieu-dit « Mauras », 07190 MARCOLS-LES-EAUX– Tél : 06.98.00.52.16 - E-mail : bruno.bensa@ingelyo.com

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante :

Mairie de Sault (siège de l'enquête) – Service Urbanisme – place du marché, BP2 – 84390 SAULT, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de, l'enquête le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera déposé et pourra être consulté en mairie (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public et sera également consultable sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 14 novembre 2022, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- Le vendredi 25 novembre 2022, de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 30 novembre 2022, de 09h00 à 12h00,
- Le mardi 13 décembre, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de SAULT (84) ;
- Sur un poste informatique, mis à disposition à la mairie de SAULT (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-ads-urbanisme@vaucluse.gouv.fr.

L'objet du courriel devra être le suivant : observations-enquête publique - Centrale photovoltaïque SAULT.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Mme la Préfète de Vaucluse.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAULT et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>).

Au terme de la procédure, le permis de construire pour construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol (puissance 4 MWc) composée de 19200 m² de panneaux, d'un poste combiné de transformation/livraison, d'un poste de transformation, édification de clôtures à SAULT, lieu-dit « déchetterie de Sault » pourra être accordé ou refusé, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.